



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2016

9

OBJET : Remboursement de frais divers à la commune de Poissy - Année 2015/2016

DELIBERATION APPROUVEE PAR	Voix-pour Abstention(s)	Voix-contre Non-participation-au-vote	<u>À l'unanimité</u>
-------------------------------	----------------------------	--	----------------------

L'an deux mille seize, le douze avril à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué par son Président le 6 avril 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain MAZAGOL, 1^{er} Vice-Président.

11 PRESENTS TITULAIRES : M. MAZAGOL et M. AUDEBERT d'Andrésy, M. SANTINI de CU GPSO, M. GOURVENEK et M. BRENOT de Chanteloup les Vignes, Mme KAUFFMANN de Médan, M. MONNIER de Poissy, Mme DEBAISIEUX-DENE de Triel sur Seine, Mme de la VAUZELLE et M. DEGAND de Villennes sur Seine, M. FERRU de Chambourcy.

3 PRESENTS SUPPLEANTS : M. DOUNIES d'Orgeval, suppléant de M LE BLOAS, M. ROGER de Poissy, suppléant de M. OLIVE, M. ROSALES d'Aigremont suppléant de M UDRON.

Ont siégé au lieu et place **des titulaires excusés** suivants :

M. LE BLOAS d'Orgeval, M. OLIVE de Poissy, M. UDRON d'Aigremont.

8 TITULAIRES ABSENTS : M. BERTAUX de Carrières sous Poissy M. DEWASMES de Médan, M. DUPON d'Orgeval, M. BOUTOILLE de Triel sur Seine, M. JULIEN d'Aigremont, M. ALZINA de Chambourcy, M. COQUELET et M. WOTIN de Maurecourt.

SECRETAIRE : Monsieur Pierre-François DEGAND.

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité Syndical en exercice, lesquels sont au nombre de 22.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'exposé des motifs suivant :

« Chaque année et conformément aux statuts du syndicat et à la délibération du 17 juin 2014, le S.I.A.R.H. verse une participation pour frais de siège à la ville de Poissy qui met à sa disposition des locaux et des moyens matériels (salles, téléphonie, informatique, fournitures diverses ...).

Les frais de siège couvrent les charges liées à l'organisation des réunions du Bureau et du Comité syndical mais aussi des différentes commissions ou autres réunions de travail : fournitures administratives pour les convocations, correspondance et reprographie de documents, frais postaux, téléphonie..., mais aussi le recours aux services courrier, appariteurs, gardiennage (lors de la tenue des séances le cas échéant en soirée), intendance (rafraîchissements ...).

Par ailleurs, les locaux sis au 2 boulevard Pelletier à Carrières-sous Poissy (ex-station d'épuration) qui accueillent deux agents du Syndicat, sont propriété du SIARH. Les charges en sont identifiées et ne sont pas intégrées dans les frais de siège. Pour des questions pratiques et de commandes groupées, le poste de téléphonie en ligne fixe de ce site et le carburant des deux véhicules des agents ont été pris en charge par la commune de Poissy avec un remboursement à part par le SIARH sur présentation de factures ».

A compter de 2015, le Trésor public souhaite que ces remboursements soient actés par délibération.

LE COMITE,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

de rembourser la somme de 2 731,67 € à la commune de Poissy au titre de 2015.

Téléphonie fixe : contrat groupe de la commune : 884,06 €,

Carburants : accès à la borne de la commune : 1 847,61 €.

Article 2 :

de dire qu'à compter de 2016, la téléphonie et le carburant seront mis à la charge directe du syndicat afin d'éviter des financements croisés.

Néanmoins, le temps de caler cette reprise, il pourra y avoir encore un prorata temporis sur 2016.

Article 3 :

de donner pouvoirs à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération.

Le Président,
Maire de Poissy,
Vice-président de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise,
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines,



Karl OLIVE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 19 AVR. 2016

et de la publication le : - 2 MAI 2016

le Président

Karl OLIVE